



**Nogent
-le-Phaye**

LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

Je, soussigné Monsieur ou Madame -----

Domicilié(e) -----

atteste qu'après accord de la mairie, retirer à l'atelier municipal de Nogent-le-Phaye à la date du / / 2024 à 13h30 le matériel suivant :

- - -
- - -

Soit un montant total de :

Je m'engage à remettre à l'atelier communal au plus tard le / / 2024 pour 13h30 le matériel loué.

Le montant minimum recouvrable par le Trésor Public étant de 15 €, un titre de recette de ce montant sera émis si la somme due au titre de la location du matériel communal est inférieure à 15 € le lendemain de la restitution du matériel. (Cf délibération n°71-2022 du 13 décembre 2022)

LOCATIONS DIVERSES	
montant minimum de location 15 €	
Particuliers et entreprises nogentais	PRIX
Tables	3€ l'unité
Bancs	1,50€ l'unité
Chaises	0,80€ l'unité
Mange-debout	3€ l'unité
Grilles d'exposition	5€ les deux grilles

Fait à Nogent-le-Phaye,
le / / 2024

signature représentant de la commune :

signature locataire :